

Entente

Entre le propriétaire :

Les Jardins de Sophie
515, Ch Anse à Pelletier,
St-Fulgence, Qc, G0V 1S0
418-674-1141
isabelle@lesjardinsdesophie.com

Et le locataire:

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code Postal: _____
Téléphone: _____
Courriel: _____

Objet de l'entente

Il a été convenu ce qui suit:

Cette location débute le _____ à _____ h

et se termine le _____ à _____ h

Objet de la location: _____

Nombre de personnes: _____ Adultes: _____ Enfants: _____

Prix total: _____ \$

Le présent contrat est conclu entre les parties ci-dessus visées en vue de la location du Pavillon St-Sapin:

- Salle de rencontre au rez-de-chaussée de 23' x 37' (capacité de 50 personnes assises ou 70 personnes debout) avec attenant, une salle de bain. Équipée de six tables de 10' x 32" et de 50 chaises en bois de type patrimonial, d'une connexion Wi-fi, d'un système de son avec fil audio standard (ex: branchement d'un iPhone) ainsi que d'un coin café.
- Un studio au premier étage de 23' x 50' avec salle de bain et vestibule, deux chaises et banquette.
- Un espace traiteur de 23' x 16' équipé d'un lave-vaisselle professionnel, un plan de travail en bois franc, un évier et équipement de plonge, un réfrigérateur, une cuisinière au propane (10 brûleurs), de la vaisselle et de la coutellerie pour 50 personnes (voir annexe 2).
- Une terrasse au rez-de-chaussée 8' x 60'.
- Un accès aux bâtiments agricoles, circulation dans les jardins et boisé.

Le locataire s'engage, lors de l'évènement, à n'utiliser que les lieux cochés dans le présent contrat.

Activité complémentaire: Visite de la ferme Les Jardins de Sophie.

La visite de ferme est une opportunité de découvrir les beautés et réalités de la vie de la production maraîchère biologique et le parcours unique des propriétaires des Jardins de Sophie dans l'élaboration et la concrétisation de leur rêve. Durée de la visite: 1 heure.

Une visite de la ferme est au coût de : _____ \$ par personne. Nombre de participants: _____

Montant total selon le nombre de présences: _____ \$ Heure prévue de la visite: _____

Modalités de réservation et paiements

1. Confirmation de réservation

- La réservation est effective à partir du moment où le locataire a versé un acompte de 30% du montant total de la facture, incluant les taxes.
- Lors d'une réservation en ligne, le gestionnaire approuve la réservation suite au paiement de l'acompte du locataire ainsi que de la signature par les deux parties du présent contrat. Par la suite la date sera bloquée au module de réservation du site web.
- Lors d'un paiement par chèque, la réservation est confirmée lors de la preuve d'encaissement de ce dernier.
- En cas de réservation de dernière minute, soit moins de 7 jours avant la date de location, le montant total de la facture est exigé.
- Le solde de la facture est payable 7 jours avant l'événement.
- Aucune sous-location n'est permise.

2. Mode de paiement

- Par **carte de crédit, virement bancaire, argent comptant** ou **chèque**.
- Les chèques sont payés à l'ordre de: **Les Jardins de Sophie**
- Pour les virements bancaires, les coordonnées à utiliser sont transmises au locataire lors de la signature du contrat.
- **Le montant total de la location incluant les taxes est de _____ \$.**
- **Type de paiement:** Carte de crédit Débit Virement bancaire
 Argent comptant Chèque
- **Un dépôt de 40% de la facture totale au montant de _____ \$** est demandé au moment de la signature du contrat. En cas d'annulation moins de 30 jours avant l'événement le dépôt n'est pas remboursable (voir les autres clauses d'annulation).
- **Le LOCATAIRE** doit s'acquitter du solde de la location 7 jours avant le début de la location.
Montant du solde : _____ \$



Annulation

Les conditions d'annulation sont les suivantes:

- Annulation de l'activité à **plus de 30 jours** de la date location: remboursement de 50% de l'acompte versé.
- Annulation de l'activité à **moins de 30 jours** de la date de location: aucun remboursement de l'acompte versé.
- Annulation de l'activité à **moins de 7 jours** de la date de location: la totalité de la facture est exigée.

Si pour une raison hors de son contrôle (ex. feu, inondation,) rendant le pavillon inopérant, le propriétaire se doit d'annuler l'activité prévue par ce contrat, il s'engage à rembourser toutes les sommes qui lui ont été versées par le locataire.

Règlements et obligations du locataire

- Le locataire doit être âgé de 21 ans et plus.
- Le locataire et ses convives doivent s'interdire tout accès aux endroits non stipulés par le contrat.
- Il est interdit de circuler dans les bâtiments agricoles, terrain boisé ainsi que dans les jardins, sans au préalable en avoir eu l'autorisation du propriétaire.
- Si les conditions de la **capacité du bâtiment** ne sont pas respectées, le gestionnaire peut mettre fin à l'activité à tout moment.
- Il est **strictement interdit de fumer à l'intérieur du Pavillon** et dans une circonférence de 9 mètres autour du bâtiment.
- Les mégots et autres déchets doivent être jetés dans les contenants prévus à cet effet.
- Le locataire est tenu de maintenir les lieux dans l'état dans lequel ils étaient en prenant possession de ceux-ci.
- **Le locataire est tenu responsable** du matériel brisé ou endommagé pendant la durée de la présente entente. Une fois le LOCATAIRE avisé, le PROPRIÉTAIRE se réserve le droit de lui facturer les coûts reliés aux réparations nécessaires.
- Le locataire s'engage à utiliser le mobilier et le matériel du Pavillon St-Sapin selon l'usage auquel ils sont destinés. Il est interdit de les transporter hors du bâtiment.
- Tout changement de l'agencement des meubles et du matériel est soumis à l'approbation préalable du gestionnaire.
- **Le locataire s'engage à aviser le propriétaire** de toute **défectuosité ou bris** d'équipements ou de mobilier remarqué. Toute utilisation abusive ou non attribuable à l'usure normale seront réparés ou remplacés aux frais du locataire.
- **Le locataire est responsable** des égouts et éviers si bouchés ou endommagés par sa faute.



- **Le locataire doit** permettre l'accès au Pavillon en tout temps au gestionnaire pour inspecter les lieux et les équipements et s'il y a lieu, exécuter les travaux urgents nécessaires à leur maintien.
- Le locataire qui désire décorer la salle doit préalablement faire approuver l'installation des décorations par le gestionnaire (par exemple: pas de punaises, de clous, de confettis, etc.).
- Le locataire ne peut pas apporter de nourriture ou utiliser un service de traiteur autre que celui offert par le propriétaire.
- Dans le cas d'une location de la cuisine, le locataire doit s'assurer de laisser les locaux dans l'état initial, c'est-à-dire, débarrassés et nettoyés.
- S'il y a lieu, **la demande du permis d'alcool doit être faite par le locataire** à la régie des alcools du Québec. Le permis doit être présenté au propriétaire / gestionnaire lors de l'événement (prévoir minimum 15 jours pour la réception du permis).
- Le locataire met en place, s'il y a lieu, les **mesures appropriées pour la prévention de l'alcool au volant** (www.saaq.gouv.qc.ca). Le propriétaire n'assume pas de responsabilité à cet égard.
- Il est interdit de circuler avec des chaussures au 1er étage. Un vestiaire au rez-de-chaussée est prévu pour le rangement de celles-ci.
- Les animaux sont interdits dans le pavillon St-Sapin et sur le terrain des Jardins de Sophie.
- Il est défendu de faire des feux, sans avis au propriétaire. Le cas échéant et selon l'indice de feu, ceux-ci doivent être faits à l'endroit dédié.
- Aucun véhicule ne doit se stationner à l'extérieur de l'endroit prévu à cet effet et/ou bloquer les accès.

Obligations du propriétaire

- Le propriétaire s'engage à ne pas faire entrave à la jouissance du locataire couvrant la durée de la location.
- Souscrire à une **assurance responsabilité civile** pour un montant adéquat et durant toute la durée de la location.
- Délivrer le Pavillon au locataire dans un état de propreté et de bon fonctionnement du matériel.
- Visiter les lieux et vérifier le matériel avant et après chaque location. (Voir Annexe 1 : location de salle : État des lieux).

Le locataire déclare avoir lu et compris les présentes conditions générales et s'y consent.

Signé à _____, le _____

 Propriétaire ou gestionnaire
 Les Jardins de Sophie

 Locataire



515 Anse à Pelletier, St-Fulgence
 418-674-1141
 Isabelle@lesjardinsdesophie.com